

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 49 (1913)

Heft: 7

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

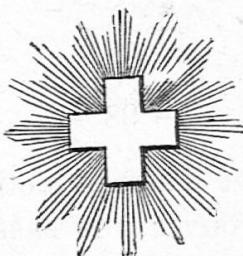
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XLI^e ANNÉE

N^o 7.



LAUSANNE

15 Février 1913

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *Participation de l'Etat aux dépenses de l'enseignement populaire.*

— *Une expérience intéressante. — Chronique scolaire : Fête de la paix. Vaud. Neuchâtel. Berne. — Bibliographie. — PARTIE PRATIQUE : Examens d'admission aux Ecoles normales du canton de Vaud. — Récitation. — Rédaction. — Orthographe. — Enseignement de la gymnastique. — Arithmétique.*

PARTICIPATION DE L'ÉTAT AUX DÉPENSES DE L'ENSEIGNEMENT POPULAIRE.

(*Nouvelle loi du Canton de Zurich, du 8 juin 1912.*)

Dans le volume de 1910 de « l'Annuaire de l'instruction publique en Suisse », son rédacteur en chef, M. F. Guex, a étudié d'une manière très détaillée l'organisation scolaire du canton de Zurich. Celle-ci n'a pas été touchée par l'importante votation populaire du 29 septembre dernier, qui n'a fait que modifier les bases des prestations de l'Etat en faveur de l'enseignement populaire. En même temps qu'il adoptait, par 48 373 voix contre 25 969, la loi y relative, le peuple zurichois a eu assez de bon sens pour rejeter, à une majorité d'environ 3 000 voix, celle qui interdisait aux institutrices mariées de rester en fonction. La première des deux lois mentionnées a été adoptée en opposition à l'initiative dite de Seebach, qui voulait charger l'Etat du payement de tous les traitements, même ceux payés actuellement par les communes, sans oublier les suppléments spéciaux et les indemnités pour logement, bois et plantage et qui auraient eu pour résultat de grever le budget cantonal d'environ 4 millions de dépenses nouvelles.

Déjà lors de l'adoption de la dernière loi, en 1904, on se rendait compte un peu partout de l'insuffisance des traitements alloués au corps enseignant. Mais la situation financière peu favorable, la

crainte du referendum et d'autres motifs n'avaient pas permis d'aller plus loin. Pour trouver une base solide à l'établissement d'une nouvelle échelle des traitements, le corps enseignant zuri-chois, très bien organisé, fit procéder à une enquête détaillée sur le renchérissement de la vie, enquête qui permit de constater que les prix des articles de première nécessité avaient augmenté du 15-25 %. Quelques communes accordèrent alors des suppléments extraordinaire et l'Etat lui-même eut recours, pendant deux ans, à des augmentations extraordinaire pour le renchérissement de la vie. Cependant, ce moyen n'étant pas conforme à la constitution, il fallait absolument élaborer une nouvelle loi sur les prestations de l'Etat, modifiant en même temps l'échelle des traitements. En voici les grandes lignes :

L'Etat se charge, comme anciennement, de payer les deux tiers du traitement des maîtres primaires et secondaires et des maîtresses d'ouvrages. Il prend également à sa charge les augmentations pour années de service, les suppléments extraordinaire payés aux maîtres des écoles non divisées, les frais de remplacement en cas de maladie et pour service militaire, les pensions de retraite, ainsi que les frais résultant de la jouissance du traitement accordée à la famille d'un maître décédé (6 mois). De plus, l'Etat participe au paiement du dernier tiers du traitement par des subventions pouvant aller jusqu'au 100 %. A cet effet, les communes sont réparties en 16 classes, suivant l'assiette générale de l'impôt et leur force contributive. Il participe jusqu'au 75 % des frais aux dépenses résultant de la gratuité des fournitures scolaires et du placement des enfants anormaux. La subvention est de 50 % pour la création de nouvelles classes secondaires, en plus des trois prévues par la loi, pour l'enseignement facultatif de langues étrangères et des travaux manuels pour garçons, pour l'acquisition de nouveau mobilier et de nouveaux engins de gymnastique, pour la construction d'écoles et les réparations importantes, pour l'installation de logements d'instituteurs, etc. Dans des cas bien déterminés, la subvention peut s'élever jusqu'au 75 % des dépenses. Enfin, l'Etat se charge d'une part des déficits résultant de l'amortissement des dettes des fonds scolaires. Comparées

aux anciennes prestations, les nouvelles entraînent pour le canton de Zurich une dépense de 870 000 francs. C'est d'autant que les communes seront déchargées, et en tout premier lieu celles d'une faible force contributive.

Grâce aux nouvelles prestations de l'Etat, le minimum des traitements a été porté de 1 400 à 1 800 francs pour les maîtres primaires et de 2 000 à 2 500 francs, pour les maîtres secondaires. Ce traitement initial est augmenté trois fois de 100 francs, chaque fois après une période de trois ans, pour arriver à la somme de 2 100 et 2 800 francs. A cela il convient d'ajouter les six augmentations triennales de 100 francs chacune, chaque fois après trois années de service, ce qui porte le maximum des traitements à 2 700 francs pour les maîtres primaires et 3 400 francs pour les maîtres secondaires, le tout avec un logement convenable ou une indemnité équitable. Les suppléments extraordinaires alloués aux maîtres des écoles non divisées, sans qu'ils ne soient plus tenus de s'engager à desservir l'école pendant trois ans, vont de 200 francs, à partir de la première, à 500 francs après la neuvième année de service, à dater de la nomination définitive. Il est vrai que ces augmentations des traitements perdent un peu de leur valeur du fait de la suppression des avantages en nature, à l'exception du logement, mais lorsqu'on tient compte de la pension de retraite, qui, après trente années de service, va de la moitié aux huit dixièmes du dernier traitement (maîtres primaires de 1 200 à 1 920 francs ; maîtres secondaires de 1 550 à 2 480 francs), on ne peut que souhaiter de voir de nombreux cantons suivre l'exemple de Zurich.

Y.

Une expérience intéressante.

L'*Educateur* a parlé en son temps de l'inauguration de la nouvelle maison d'école des Communes de Myes et de Tannay. Notre correspondant, notre collègue Dumuid, s'exprimait en ces termes : « Il étonne (le collège) par son originalité et on ne sait s'il faut l'admirer ou rester sur la réserve ».

Il est en effet d'un style tout nouveau et si personnel qu'il sera sûrement discuté. Mais ce n'est pas de cela que je désire vous entretenir.

La Salle. — Au premier étage du bâtiment est la mairie, la salle de Municipalité. Cette pièce est carrée, bien éclairée. Les parois sont couvertes de boiseries, telles que l'on en voit dans nos vieilles maisons du XVIII^e siècle. Le plafond de sapin est divisé en caissons rectangulaires par des moulures en bois brun. Les panneaux

des murs, séparés par de mêmes listes foncées, s'élèvent du sol jusqu'à 75 cm. du dessus, laissant ainsi une frise tout autour de la chambre.

L'architecte. — L'architecte, M. Maurice Braillard, a eu une idée fort originale : celle de faire orner ce local par les enfants. Avant de vous exposer ce travail, il est nécessaire que vous fassiez connaissance avec les idées du constructeur en matière d'école et pour cela je vous donnerai tout simplement quelques courts extraits des considérations qu'il a formulées lui-même: « L'école du XX^e siècle ne sera plus une construction banale et ennuyeuse, où l'enfant ne pénétrera qu'avec une certaine méfiance, un sentiment d'ennui, mais elle sera aussi gaie que possible, un refuge moral, un lieu où il apprendra non seulement les principes d'une instruction élémentaire, mais où son œil se formera à la beauté simple et saine qui n'aurait jamais dû disparaître de nos villes et de nos campagnes.... »

Le bâtiment d'école devrait être plus que tout autre une œuvre d'art non par sa richesse, mais par sa simplicité, par sa composition harmonique....

L'architecte doit être un artiste, un homme de cœur. Il s'inspirera de l'architecture traditionnelle du pays tout en s'adaptant aux exigences modernes. Il ne fera pas une reconstitution archéologique de différents motifs réunis, mais une continuation ou mieux une création d'architecture locale basée sur l'expérience de plusieurs siècles ».

Permettez de citer quelques lignes encore qui rentrent mieux dans notre sujet :

« La décoration intérieure devrait jouer un rôle important. A peu de frais, elle pourrait être faite par les enfants qui, sous la direction de leur guide intellectuel, en composeront les motifs et les exécuteront eux-mêmes. Les enfants apprendraient par ces leçons pratiques qu'il est relativement aisés de devenir décorateur et peut-être reverrions-nous le temps où, comme dans certaines contrées, le simple paysan était doublé d'un artiste ».

Les idées de M. Braillard mériteraient, ainsi qu'il en émet lui-même le désir, une étude sérieuse.

Vous avez deviné déjà les motifs qui le guidaient dans le choix du local à décorer. Il désirait, en tout premier lieu, donner une leçon qui restera certainement dans l'esprit de nos jeunes élèves, mais, d'autre part, qui s'adresse à tous, petits et grands, et peut-être plus aux parents qu'aux enfants, aux autorités qu'à la population. Il voulait aussi qu'un attrait particulier, un respect s'attachent à cette mairie, où délibèrent les conseils de la commune et où siégeront plus tard, les petits d'aujourd'hui.

La proposition. — Lorsque M. Braillard posait le problème au maître, la salle n'était pas encore élevée. Pour ce dernier, la question n'allait pas sans réflexions. Il insistait d'abord, et avec raison, sur la valeur plutôt moindre de ses élèves : « la volée n'était pas fameuse ! » Puis l'importance du travail le faisait reculer aussi bien que la perturbation jetée dans le programme déjà admis. En outre, qui recueillerait l'insuccès à prévoir ? — Cependant après délibérations et encouragements de la part de notre syndic, le maître accepte.

L'architecte expose son projet aux jeunes dessinateurs en quelques mots seule-

ment, sans commentaires : une salle à décorer, des boiseries, les dimensions, une grande fenêtre, une porte et c'est tout. Pas de directions préalables et ultimatum donné à l'instituteur de rester totalement étranger au travail.

1^{er} résultat. — Vous jugez de l'anxiété de celui-ci ! Un problème posé de cette façon sans aucune préparation, devait être un insuccès. M. Braillard y tenait. En homme attentif aux moindres détails, il voulait voir. Il avait devant lui des artisans d'un nouveau genre, totalement inexpérimentés, inhabiles, naïfs et sans prétention. Qu'allait-il en sortir ? — Ce que le maître en attendait ! pour nos peintres en herbe (10 à 16 ans) la meilleure décoration est un magnifique tableau. Ce premier concours d'idées fut donc le résultat de nos leçons de dessin : représentation la plus exacte de la nature, puisque nos exercices tendent surtout à développer l'observation. Orner, c'est pour eux garnir les vases à fleurs dans la chambre, c'est suspendre aux murs quelques oiseaux de Léopold Robert ou quelque tableau historique. Une décoration de feuilles de lierre est suffisante sur un grand rectangle de papier d'école, mais non point pour une salle de Municipalité.

Cependant des idées sont nées de ce travail. Les garçons tout spécialement avaient abandonné les bouquets, les guirlandes de roses préférées des fillettes. Un ainé donnait à son thème le titre significatif « Justice et charité », vague imitation des frises du Palais fédéral. La justice était le glaive et la balance ; la charité, la croix, la Bible, puis, derrière, le soleil. L'un deux, avait : Excelsior. Ici apparaissaient l'aéroplane et le dirigeable. D'autres voulaient la vigne, les cultures, la pomme de terre (!), etc.

1^{re} leçon. — Quelques semaines après, nos dessinateurs, munis chacun de plusieurs esquisses, recevaient leur première leçon, la critique. Comment ramener ces enfants de leur erreur, erreur que M. Braillard avait sûrement prévue. En quelques coups de craie, notre maître fit la démonstration nécessaire. Prenant un exemple frappant dans la classe même, il insiste sur l'utilité de la fenêtre, sur sa valeur esthétique aussi ; et prouvant en même temps qu'un tableau ne posséderait pas son agrément ; mieux, que l'orner de peintures, de représentations humaines, animales ou autres, détruiraient le sens de cette ouverture, en attirant par trop les regards sur la décoration et faisant oublier l'objet principal, qui est la fenêtre. Orner, ce n'est pas détruire ; c'est chercher au contraire des lignes, des surfaces qui, avec celles déjà existantes, se soudent, se fondent, se confondent, et font ressortir ces dernières ou les amoindrissent, à la volonté de l'artiste. Les fenêtres de notre vieille classe possédaient de grandes embrasures que l'architecte n'aurait pas cherché à diminuer, mais peut-être à accuser ; cependant nous ne le ferons pas de façon que l'œil ne voie plus que les à côtés et oublie la fenêtre. C'est au décorateur de trouver le juste milieu et c'est par là que nous reconnaîtrons sa valeur.

Puis, poussant sa démonstration, l'architecte à l'aide de droites, de carrés, de ronds, prouve que ces simples lignes peuvent suffire à un sujet ; que grâce à elles, le dessinateur peut, à volonté, faire paraître les proportions plus grandes ou plus petites, accentuer les horizontales ou renforcer les verticales. Ce qui change étonnamment le caractère de l'objet.

(A suivre).

CHRONIQUE SCOLAIRE

Fête de la Paix. 18 mai 1913. — Concours scolaire d'enseignement pacifiste, organisé sous la direction de la Commission d'Enseignement Pacifiste des Congrès universels de la Paix.

Un concours international pacifiste sera ouvert en toutes langues, le 18 mai 1913 entre les écoles primaires des deux sexes. Seuls les élèves âgés de moins de 15 ans y pourront prendre part.

Le sujet portera sur l'une des matières d'enseignement pacifiste traitées dans les précis de MM. Sève et Delassus et dans l'histoire sommaire de l'arbitrage permanent, de M. Gaston Moch¹.

La durée de la composition sera de deux heures et demie.

L'épreuve sera surveillée par deux personnes qualifiées à cet effet. Les signatures des élèves et des deux personnes déléguées à la surveillance seront placées en un coin cacheté de l'épreuve. Celle-ci sera mise à la poste le jour même (18 mai) à l'adresse de M. Emile Arnaud, président de la Ligue Internationale de la Paix et de la Liberté à Luzarches, Seine-et-Oise, ou de Mme Fannie Fern Andrews, 405, Marlborough Street, Boston, Mass., U. S. A.

Les maîtres ayant à faire concourir des élèves sont priés de les faire inscrire par lettre à M. Emile Arnaud déposée à la poste le 31 mars au plus tard sous pli cacheté. Le sujet sera adressé en temps opportun à l'école, avec les instructions nécessaires à la désignation des personnes déléguées à la surveillance.

Il sera décerné un certain nombre de prix aux élèves. Ces prix pourront être de 50 francs, 20 francs, 10 francs et 5 francs. Des ouvrages pourront être ajoutés aux prix en espèces et aux mentions honorables.

Des récompenses seront réservées aux maîtres dont deux élèves figureront parmi les lauréats.

VAUD. — **Augmentations de traitements.** — Encore quelques communes à ajouter : Coppet : 100 fr. à l'instituteur et 50 fr. à l'institutrice ; Corbeyrier : 100 fr. en faveur de l'instituteur ; Bex : augmentation de 80 fr. sur le traitement initial des quatre instituteurs de Bex-village ; 50 fr. sur le traitement initial des sept institutrices de Bex-village et hameaux ; 50 fr. sur le traitement initial des cinq instituteurs des hameaux. A côté de cela, la Municipalité a voté des augmentations quinquennales suivant années de service dans le canton. Romairon-Vaugondry : 100 fr. ; Prilly, augmentations triennales de 100 fr., pour les instituteurs et 70 fr. pour les institutrices. *Total à ce jour : 98 communes.*

*** **Rectification.** — La commune de Prahins a voté une augmentation de 100 fr., pour l'année écoulée, et 200 fr. pour l'année 1913. **A. D.**

¹ L'ouvrage de M. Sève est édité par MM. Giard & Brière, rue Soufflot, à Paris. Ceux de MM. Delassus et Gaston Moch par l'Institut international de la Paix, à Monaco. Ils sont mis par le Bureau international de la Paix, à Berne, à la disposition des maîtres qui désirent préparer des élèves à prendre part au concours.

ragement

L'architec

NEUCHATEL. — **Extrait du rapport du Département de l'Instruction publique 1911.** (Suite)

7. *Enseignement ménager.* Cet enseignement se développe petit à petit. Une école s'est ouverte à Corcelles pour les jeunes filles des deux communes de Corcelles et de Peseux. Une quarantaine de jeunes filles suivent l'école ménagère ; cet enseignement a été rendu obligatoire pour tous les élèves des deux dernières années scolaires. L'école ménagère de Cernier fonctionne également à la satisfaction générale. Au Locle, toutes les élèves des deux dernières années scolaires des premières classes de filles suivront obligatoirement l'Ecole ménagère. A la Chaux-de-Fonds cet enseignement est très apprécié puisqu'il a fallu ouvrir une troisième classe. En outre, il a été ouvert dans cette localité un cours spécial pour jeunes ouvrières et apprenties, qui se donne le samedi soir et qui compte 36 élèves, réparties en 3 groupes.

M. l'inspecteur de l'arrondissement a donné pendant l'année des conférences à Corcelles, à Peseux, à Boudry, à Colombier, à Couvet, à Dombresson pour renseigner les autorités et les populations sur les avantages importants de cet enseignement.

8. *Remarques générales.* Il y est fait mention de la Caisse de remplacement en cas de maladie dont l'*Educateur* a déjà entretenu ses lecteurs en son temps. Le rapport fait des vœux sincères pour l'aboutissement heureux des désirs du corps enseignant pour ce qui intéresse la révision du « Fonds scolaire de Prévoyance ». Il est aussi question des conférences que le savant professeur Brunot a données à la Chaux-de-Fonds, sur l'initiative de la Société pédagogique de cette ville. On sait que ces conférences ont eu un grand retentissement et que les auditoires qui les ont entendues étaient fort nombreux. C'était l'enseignement de la langue française qui faisait le sujet de ces conférences.

« Nous sommes de ceux qui, et cela depuis longtemps, croient que cet enseignement doit être rendu plus simple, plus rationnel et, partant, plus utile à la grande masse du peuple. C'est dire que nous sommes partisans convaincus de la réforme rêvée par le célèbre professeur. Cependant, il est un point sur lequel il est bon, croyons-nous, de s'entendre, afin d'éviter des malentendus regrettables. M. Brunot a, dans ses conférences, passablement démolî l'orthographe, et nous craignons que nos maîtres prennent trop à la lettre ses recommandations. Quoi qu'on puisse dire sur l'orthographe, celle-ci subsiste, et il faut la connaître sinon dans les détails, du moins dans ses règles principales ; on n'admettra jamais qu'une personne instruite écrive : « Je vous enverrez » ou « Tu est malade ». Nous croyons que l'orthographe est nécessaire et qu'on ne doit pas la négliger. Nous insistons au contraire pour que l'élève s'applique à en observer les règles, non seulement dans les dictées, mais dans tous ses travaux écrits. Il faut développer cette mémoire visuelle, si variable selon les individus et en développant, chez l'enfant, l'esprit d'observation, on l'exerce à voir, à voir bien, à voir juste. »

Telle est la partie du rapport de messieurs les inspecteurs qui traite de ces conférences Brunot. Enfin, la conclusion du Rapport est celle-ci : « Nous souhaitons à ceux qui travaillent à cette belle œuvre de l'éducation populaire d'y

trouver toujours plus de joie et de satisfaction. On réussit toujours quand on met son cœur à sa tâche.

L. Q.

BERNE. † Dr Kummer. — Le 19 janvier est décédé, à Berne, le Dr J.-J. Kummer, ancien directeur de l'instruction publique du canton de Berne.

Il était né au mois d'octobre 1828, à Winau, petit village des environs de Langenthal. Après avoir suivi les cours de la faculté de théologie de Berne, Kummer fut consacré, en 1851, au saint ministère. Il se rattachait à l'école libérale. Il était pasteur à Huttwil quand le Grand Conseil, en juillet 1862, l'appela au Conseil d'Etat. Il fut ainsi le collègue de Schenk, plus tard conseiller fédéral, dont il devint et resta l'ami éprouvé. Kummer prit la direction de l'instruction publique, et c'est en cette qualité qu'il fit passer devant le peuple par 34 728 contre 23 042 voix, la loi sur l'instruction primaire de 1870. Le référendum obligatoire venait d'être introduit dans le canton de Berne. Par contre, il ne put faire adopter par le Grand Conseil une révision de la loi de 1834 sur l'enseignement supérieur.

Nommé, en 1873, directeur du Bureau fédéral de statistique, Kummer donna sa démission du gouvernement sans cesser cependant de s'intéresser aux questions politiques bernoises. En 1886, il fut nommé par le Conseil fédéral directeur du Bureau fédéral des assurances nouvellement créé. Il y resta jusqu'en 1904 et se retira en raison de son âge avancé. J.-J. Kummer avait reçu de l'Université de Berne le diplôme de docteur en philosophie.

Cet homme distingué a publié un grand nombre d'ouvrages. Nous citerons en particulier son « *Histoire de l'instruction publique du canton de Berne* », qui a été traduite en français et une « *Biographie du conseiller fédéral Schenk*. »

H. GOBAT.

BIBLIOGRAPHIE

Le choix d'une profession pour ceux qui vont quitter les écoles au printemps cause bien des soucis à beaucoup de pères de famille et de jeunes gens. C'est à ce moment qu'un aide utile et sûr serait le bienvenu ; aussi l'Union Suisse des Arts et métiers s'est-elle préoccupée de cette importante question. La commission centrale des examens d'apprentis a fait paraître (chez Büchler et Cie à Berne) un opuscule intitulé : « *Le choix d'une profession* », qui est destiné à donner aux parents, aux éducateurs et aux autorités tutélaires des règles simples, courtes, basées sur une longue expérience et sur une connaissance approfondie de la grave question qui préoccupe tous les amis de la jeunesse. Cette brochure tient particulièrement compte de ce qu'il nous faut en Suisse ; elle a été élaborée et revue par des hommes compétents et pratiques. On y a joint un tableau des principaux métiers, avec indication du temps nécessaire à un bon apprentissage, ainsi qu'une traduction des conseils de Maître Hämmerli, sur le choix d'un patron d'apprentissage.

Cet opuscule ne coûte que 30 ct. et à partir de 10 exemplaires 15 ct. pièce, nous espérons que les autorités tutélaires et scolaires l'achèteront en grand nombre pour en pouvoir distribuer un exemplaire à chaque garçon quittant l'école au printemps.

A nos jeunes filles. Conseils pratiques donnés par la branche vaudoise de l'Union

internationale des Amies de la Jeune fille. (Säuberlin & Pfeiffer S. A., éditeurs, Vevey.) Prix, 20 cent.

Cette brochure, d'une réelle valeur, est spécialement destinée aux jeunes filles, de toutes conditions, qui, arrivées au terme de leur scolarité, vont se trouver, tout à coup, en face des nombreuses difficultés que présente « l'apprentissage de la vie. »

Les aider, par de judicieux conseils, basés sur une profonde expérience, à vaincre ces difficultés, chercher à les préserver, à ce moment particulièrement sérieux de leur existence, des erreurs, des désillusions, en les initiant d'avance aux devoirs, aux responsabilités, aux dangers même des différentes professions et situations, tel est l'objectif de la branche vaudoise de l'Union internationale des Amies de la Jeune fille, en faisant paraître cette excellente petite brochure.

En la parcourant avec un vif intérêt, nous avons pu nous convaincre qu'elle est de nature à rendre de très grands services à toute jeune fille vraiment soucieuse de son avenir, et désireuse de conquérir, par ses mérites, l'approbation, la confiance et l'estime de son entourage.

L. A.

Choses de chez nous, par J. Amiguet, pasteur. (1 volume in-16, illustré par G. Cauderay; 296 pages; fr. 3.50; L. Martinet, éditeur, Lausanne.

Sous une charmante couverture, représentant l'église de Villette, M. Amiguet publie une nouvelle série d'articles sans prétention. Il y a joint quelques poésies que je ne goûte que médiocrement.

Vous connaissez la manière de M. Amiguet : un récit simple et bon enfant tournant volontiers à l'allégorie morale. On regrette que l'auteur « délaye » parfois. Plusieurs de ses jolies pages en sont un peu gâtées. Personnellement, ce que j'aime le mieux dans ce volume, ce sont les articles que M. Amiguet consacre à quelques coins de chez nous et où il ne fait ni allégorie, ni morale, ni poésie voulue : Villette, Brent, Villeneuve.

Ce qui rend M. Amiguet sympathique, c'est son âme, qu'il n'étaie point, mais que l'on sent généreuse, pitoyable, émue et patriote. Comme il comprend les humbles et les malheureux, et comme il aime les enfants !

ALB. C.

Pages illustrées. Journal pour la jeunesse. Publication créée en avril 1910, pour lutter efficacement contre l'influence de la littérature immorale et criminelle. Abonnement annuel : Suisse, 5 fr. Etranger, 7 fr. Le no 20 cent. 4^{me} année, no 1, 15 janvier 1913.

Avec l'année 1913, les *Pages illustrées* présentent un numéro tout particulièrement intéressant. L'artiste bien connu, M. Evert van Muyden, y publie une palpitante *Histoire de ménagerie*, illustrée par son spirituel crayon. On lira aussi dans ce numéro le commencement d'un roman historique d'Ad. Villemard : *Manoir des Aiglons*, qui nous reporte à l'épopée napoléonienne. Enfin, un ami des *Pages illustrées* y enseigne aux jeunes lecteurs le moyen de construire eux-mêmes et sans frais un appareil photographique. Le printemps qui déjà s'annonce, leur permettra d'utiliser cette habile invention pour leur plus grand bonheur et celui de leur entourage. N'oubliions pas un *Concours de jouets*, une vraie trouvaille d'une bienfaitrice des petits, qui apprend aux enfants heureux à penser aux déshérités, tout en s'amusant eux-mêmes.

Comme on le voit, les lecteurs des *Pages illustrées* ne peuvent trouver à cette publication que plaisir et profit.

PARTIE PRATIQUE

Examens d'admission aux Ecoles normales du canton de Vaud en 1912.

ORTHOGRAPHE

FILLES.

Caractère de la morale contemporaine.

A première vue, telles que nous les rencontrons chez les écrivains qui ont exercé depuis cinquante ans l'action la plus considérable sur le monde des esprits ou qui représentent le mieux l'état moyen des croyances, les idées morales des contemporains ne semblent qu'une confusion. Le caractère essentiel de toute morale, en effet, c'est d'être aussi générale que possible, c'est-à-dire pouvoir servir à un grand nombre d'êtres : la morale individualiste est un non-sens. De plus, il faut que ses règles soient fixes, sous peine de s'ouvrir aux compromissions, et, par conséquent, d'être impuissante. Or, la plupart de nos contemporains paraissent avoir oublié ces deux lois élémentaires : entraînés par le courant individualiste qui a emporté le siècle et auquel le siècle, dans certains domaines, doit sa grandeur, ils ont introduit l'individualisme là même où il ne peut être qu'un ferment de corruption.

Il y a toujours une correspondance entre l'action qu'un écrivain exerce sur son temps et celle qu'il en subit. Parfois, l'écrivain semble arriver avec des idées entièrement neuves : soyez sûrs que, malgré les apparences, et quoiqu'elles détonnent peut-être sur le fonds intellectuel et moral des contemporains, il ne les a point tirées de sa propre substance, ni créées au sens propre du mot : il les a trouvées autour de lui, éparses partout, courant dans l'air comme de fines poussières qui échappent aux regards ordinaires, sortant à la fois de millions d'êtres muets qui n'auraient pu les exprimer, qui les produisent sans s'en douter, et auxquels il fournit les formules attendues, les images frappantes, claires, justes, le vêtement enfin, le vêtement qui empêche les frileuses idées de grelotter et de mourir. Les isolés ne sont que des excentriques : c'est avoir tort que d'avoir raison tout seul, eût-on mille fois raison. Et les grands courants intellectuels ne sont produits que par la collaboration tacite de ceux qui reçoivent et de ceux qui donnent, des ignorants et des savants, de même que, dans les grandes entreprises, qui percent les isthmes ou les montagnes, il y a les épargnes du pauvre et les capitaux du riche.

(*Les idées morales du temps présent.*)

EDOUARD ROD.

GARÇONS.

Autrefois et aujourd'hui.

Ce qui manque à la génération actuelle, si intéressante par d'autres côtés, c'est justement la grâce traditionnelle, c'est le geste chevaleresque qui inclinait les jeunes hommes d'autrefois vis-à-vis des gloires disparues et toujours honorées ; vis-à-vis des ancêtres aux cheveux d'argent dont ils gardaient pieusement la mémoire ; vis-à-vis du passé dont ils tiraient orgueil, parce qu'ils avaient appris à le vénérer. Leur appétit de vivre, leur hâte à voler de leurs propres ailes, se

trouvaient comme ennoblis par les souvenirs sacrés dont s'était illuminée leur jeunesse. Ils croyaient à leur propre puissance, moins à cause de sa valeur toute fraîche et ardente, que parce qu'ils la sentaient faite de ces forces obscures qu'on appelle hérédités, qui poussent la jeunesse vers des royaumes nouveaux avec des instincts anciens et une floraison miraculeuse de printemps. La Tradition n'empêchait point les jeunes gens de courir de toutes leurs forces impétueuses, là où les entraînait le génie moderne, mais ils se sentaient redevables envers le passé de ces réminiscences mystérieuses qui faisaient leur âme plus chaude, mieux portante et toute prête à s'épanouir.

Or, aujourd'hui, la Tradition ressemble à une vieille dame très malade, que certains petits arrivistes achèveraient volontiers, s'ils l'osaient. Son seul nom soulève les épaules à de jeunes garçons qui érigent l'individualisme à la hauteur d'une institution, et dont le premier soin, naturellement, est d'envoyer promener toutes les chansons dont fut bercée la naïveté de leurs aïeux. Ils veulent la liberté, toutes les libertés, de cœur, d'esprit, de volonté et, ne reconnaissant aucune chaîne qui les lie au passé, ils se libèrent, du même coup, des obligations hautes et traditionnelles qui marquent la force même de la race.

F. SARCEY.

COMPOSITION

FILLES : Les vieillards.

GARÇONS : Les devoirs d'un grand garçon.

ARITHMÉTIQUE

FILLES

1. Un négociant a acheté 106 m. de drap à 14 fr. le m. Il en a vendu 42 m. à 15 fr. et 36 m. à 16 fr. le m. A combien devrait-il vendre le m. de ce qui lui reste pour gagner 214 fr. sur le tout, sachant qu'il a fait une perte de 12 fr. avec l'un de ses premiers clients ?

Réponse : 18 fr. le m.

2. Un homme consacre les $\frac{5}{9}$ d'une somme qu'il vient d'hériter au remboursement d'une dette; les $\frac{4}{15}$ à l'achat d'un terrain qui, tous frais compris, lui revient à $2\frac{2}{9}$ fr. le m.². Avec le reste, il pourrait acheter un second terrain mesurant $1028\frac{4}{7}$ m.² et qui lui coûterait $4\frac{2}{3}$ fr. le m.², mais il préfère placer son argent dans une banque. On demande de calculer le montant de la somme placée, celui de la dette et la surface du premier terrain.

Réponse : 4800 fr.; 15 000 fr.; 3240 m.².

3. Pour faire une couverture au crochet, composée de 20 carrés, une jeune fille achète du coton au prix de 6 fr. 25 le kg. Il faut pour chaque carré $2\frac{1}{2}$ pelotes de coton pesant chacune 50 g., et 15 heures de travail. Cette jeune fille s'est trompée dans 8 carrés qu'elle a dû refaire complètement et dont elle n'a pu utiliser que les $\frac{9}{10}$ du coton. Le temps total qu'elle a employé pour défaire ces 8 carrés est évalué à une demi-heure. A quel prix revient la couverture si l'heure de travail est estimée à 0 fr. 08 ?

Réponse : 49 fr. 89.

GARÇONS

4. Un marchand achète 9420 l. de vin. Il les fait transporter au moyen de deux tonneaux qui contiennent l'un 340 l., l'autre 645 l. On fait deux voyages

avec le premier tonneau pendant qu'on en fait un avec le second ; on transporte le reste dans un petit tonneau qui est exactement rempli. Trouvez la capacité de ce dernier et le nombre de voyages que l'on aura faits avec chacun des deux premiers tonneaux.

Réponse : 145 l. ; 14 voyages ; 7 voyages.

2. Une dame se rend au marché pour faire des provisions avec une certaine somme dans sa poche. Elle achète de la viande et y emploie les $\frac{3}{8}$ de cette somme ; elle dépense les $\frac{7}{15}$ de ce qui lui reste en légumes. Elle voudrait alors acheter une volaille dont on lui demande un prix égal aux $\frac{11}{16}$ du total des deux emplettes qu'elle a déjà faites. Il se trouve qu'elle ne peut l'acheter parce qu'il lui manque 3 fr. pour cela. Dire la somme qu'elle avait en venant au marché et ce que lui ont coûté la viande et les légumes qu'elle a achetés.

Réponse : 24 fr.; 9 fr.; 7 fr.

3. Un débitant achète du vin qu'il paie 27 fr. l'hl. et qu'il vend au détail 0 fr. 36 le l. Combien a-t-il acheté de litres, sachant qu'il a gagné 98 fr. 04 ? Il a eu à sa charge les frais de port qui valent les $\frac{11}{15}$ des droits d'entrée et les droits d'entrée qui s'élèvent au $\frac{1}{9}$ du prix d'achat. Dans la vente au détail, il y a eu un déchet de 1 %.

Réponse : 2850 l.

(*Communiqué par U. BRIOD.*)

RÉCITATION

Les pétiolets. (*Degré inférieur.*)

Ouvrez la porte	Ouvrez la porte
Aux pétiolets qui ont bien froid.	Aux pétiolets qui ont bien faim.
Les pétiolets claquent des dents.	Les pétiolets claquent des dents.
Ohé ! Ils vous écoutent !	Ohé ! Il faut qu'ils entrent !
S'il fait chaud, là dedans	Vous mangez là dedans ;
Bonnes gens,	Bonnes gens,
Il fait froid sur la route.	Eux n'ont rien dans le ventre.

Ouvrez la porte	Ouvrez la porte
Aux petits qui ont sommeil.	Aux petits qui ont sommeil.
Les petits claquent des dents.	Les petits claquent des dents.
Ohé ! Leur faut la grange !	Ohé ! Leur faut la grange !
Vous dormez là dedans ;	Vous dormez là dedans ;
Bonnes gens,	Bonnes gens,
Eux, les yeux leur démangent.	RICHEPIN.

RÉDACTION.

Le chat.

Degrés inférieur et intermédiaire. — *Mon petit chat.* — PLAN : Qui me l'a donné. Comment il est. Il mange. Il dort. Il s'amuse.

DÉVELOPPEMENT : Mon cousin m'a fait cadeau d'un tout petit chat. Il est blanc et noir avec des yeux jaunes. Il a une tête ronde, de longues moustaches, de petites oreilles et une grande queue. Je lui donne du lait dans une soucoupe ; il le lape très vite. Sa petite langue rose est rude au toucher. Mon petit chat dort

dans une corbeille, près du fourneau. En dormant, il fait un petit bruit, c'est son ronron. Lorsqu'il est éveillé, il cherche quelque objet pour s'amuser. Il court après un bouchon, le saisit, le roule, le mord ; souvent aussi il tourne en rond pour attraper le bout de sa queue.

Degré supérieur. — *Le chat.* — PLAN : La race féline. Honneur que le chat recevait en Egypte. Le chat d'après Buffon. Quelques particularités. Les espèces de chats.

DÉVELOPPEMENT. Quand vous jouez, mes enfants, avec votre gentil Minet, qui ronronne sur vos genoux, ou se frotte contre vous en faisant le gros dos, vous ne vous doutez guère que vous jouez avec le petit frère du tigre féroce.

Le chat, en effet, est le représentant domestique de la race féline, à laquelle appartiennent, comme animaux sauvages, le lion, le tigre, la panthère, le jaguar, etc. A part le chat, tous les félins sont des animaux dangereux auxquels on fait une chasse acharnée pour leur peau.

Le chat était très honoré dans l'antique Egypte, et, après sa mort, son corps était embaumé, placé dans une caisse de bois odoriférant, puis déposé dans des niches creusées dans le roc.

« Le chat, a dit le grand naturaliste Buffon, est un domestique infidèle, que l'on ne garde que par nécessité, pour l'opposer à un autre ennemi domestique encore plus incommoder et qu'on ne peut chasser. » Cet ennemi, ce sont les rats et les souris. Le chat vit aussi des débris de cuisine, et il ne dédaigne pas les jeunes poulets, les lapereaux, les petits oiseaux, etc. ; c'est donc un carnivore. Les ongles de ses doigts sont rétractiles, c'est-à-dire qu'il peut les faire rentrer ou sortir à volonté. La prunelle de ses yeux peut se dilater ou se rétrécir considérablement, selon le degré de lumière qui lui est nécessaire; c'est ce qui lui permet de chasser pendant la nuit. Sa moustache est un organe très sensible du toucher qu'il emploie lorsque l'obscurité est complète.

On distingue trois espèces principales de chats : le chat domestique ordinaire, le chat angora, qui n'est qu'un chat de parade à longs poils, et le chat sauvage qui vit dans les forêts.

ORTHOGRAPHE

Degré intermédiaire.

L'automne.

L'automne a jauni le feuillage des vergers et des vignes. Les grands noyers ont été dépouillés à coups de gaules par des hommes aussi agiles que des écureuils. Des troupes joyeuses de femmes et d'enfants emportent sur leurs têtes des corbeilles pleines de pommes, de poires dorées ou vermeilles. Dans les champs, le paysan arrache les pommes de terre. Les vaches et les moutons font tintir leurs clochettes dans la prairie. Le petit pâtre allume son feu de broussailles, dont la fumée grise se traîne paresseusement parmi les arbres. LOUIS FAVRE.

VOCABULAIRE. L'automne, le feuillage, le noyer, dépouillé, la gaule, agile, l'écureuil, emporter, vermeil, le champ, le paysan, tintir, la clochette, allumer, les broussailles, paresseusement.

Orthographe d'usage. Le *feuillage*, le *branchage*, le *paysage*, le *bailliage*, le

fermage, le fauchage, etc. — (Noms communs d'arbres terminés par *er*.) Le noyer, le cerisier, le prunier, le pêcher, l'abricotier, le pommier, le poirier. — Dépouillé, déporté, déplumé, dépeuplé, déplacé, dépavé, déposé, dépossédé, dépravé, déprécié. — (Emploi de *m*, devant *p*, *b*, *m*.) Emporter, embarquer, emmagasiner, embellir, emprisonner, emmeler, emplir, embaumer, emmener, empaqueter, empêcher, employer. — (Mots désignant la même couleur.) Vermeil, pourpre, rouge, rougeâtre, carmin, ponceau.

GRAMMAIRE. *Etude du nom.* Chercher tous les noms de la dictée, les copier en les mettant au *singulier*. En outre, l'élève indiquera si le nom commun représente une *personne*, un *animal* ou une *chose*.

Remarque. Dans la proposition : « Les vaches et les moutons font tinter leurs clochettes » faire observer que le sujet « Les vaches et les moutons » est un *sujet composé*.

Permutations. Ecrire au singulier toutes les phrases de la dictée qui sont au pluriel. Lire et copier la dictée en mettant les verbes à l'imparfait de l'indicatif et en soulignant les noms.

P. CHAPUIS.

ENSEIGNEMENT DE LA GYMNASTIQUE (*Suite*).

(Voir *Educateur*, Nos 4 et 6).

Pour qu'il n'y ait pas de perte de temps dans les leçons et pour que l'enseignement porte de bons fruits, il est indispensable que le maître prépare ses leçons à l'avance. Il aura soin de tenir compte des éléments de la température.

Maintenant, résumons les diverses manières de donner des leçons de gymnastique dans le semestre d'hiver :

La première est celle indiquée dans le manuel; autant que faire se pourra, elle devra être appliquée régulièrement ;

La deuxième est celle de la leçon de vingt-cinq minutes, sans appareil, dont nous vous avons indiqué le choix des exercices.

La troisième peut être donnée dans le même laps de temps, mais avec la barrière double, engin d'une construction simple et peu coûteuse ;

La quatrième est celle des jeux et sports d'hiver ;

La cinquième est celle des promenades et excursions ;

La sixième est celle donnée dans une salle d'étude.

On n'aura recours à cette dernière que s'il est absolument impossible d'employer l'un des cinq autres modes de faire.

* * *

Il ressort de ce qui précède que les prétextes avancés pour supprimer les leçons de gymnastique, pendant le semestre d'hiver, tombent à faux. Il s'agit uniquement d'une question de bonne volonté pour que ces leçons se donnent durant toute l'année, alors même que l'on n'a pas à sa disposition des locaux de gymnastique ayant tout le confort moderne. Tout est là : *Vouloir c'est pouvoir*.

Il ne doit plus être question de remplacer les leçons de gymnastique par d'autres leçons, voire même par des corvées imposées aux élèves, par exemple : bûcher et rentrer le bois devant servir au chauffage des locaux scolaires. C'est précisément dans des cas semblables que le rôle des inspecteurs spéciaux de gymnastique

ou des inspecteurs généraux doit être efficace, en ordonnant que chose pareille ne se renouvelle plus, car il est pénible d'enregistrer que des jeunes gens se présentent aux examens physiques des recrues en faisant la déclaration qu'ils n'ont reçu que peu ou point de leçons de gymnastique à l'école. Ces jeunes gens, ainsi délaissés, se trouvent dans un état évident d'infériorité vis-à-vis de leurs camarades plus favorisés.

Educateurs de la jeunesse, en matière de développement physique, votre rôle est grand et noble en même temps, pour qui sait le comprendre; nous ne doutons point que vous saurez le remplir dignement en préparant une robuste et vigoureuse jeunesse, rompue à tous les exercices, une jeunesse qui sache courir, grimper, sauter, en un mot, se tirer d'affaire dans toutes les circonstances de la vie! Vous ferez ainsi œuvre humanitaire, car : *Fortifier et discipliner la jeunesse, c'est travailler à la grandeur de la patrie!*

E. HARTMANN.

ARIHMÉTIQUE.

Solution du problème pour les maîtres.

(Voir n° 2 de l'*Educateur*.)

I. Solution algébrique.

Le marchand a acheté en tout 89 paires de lapins; soit x chez le 1^{er}, y chez le 2^{me} et z chez le 3^{me} particulier. On a les 2 équations suivantes, l'une exprimant le nombre, l'autre le prix total des lapins:

$$\begin{aligned}x + y + z &= 89 \\7x + 8y + 11z &= 890\end{aligned}$$

Soustrayant membre à membre, après avoir multiplié la 1^{re} par 11, on obtient
 $4x + 3y = 89$ d'où (1) $y = \frac{89 - 4x}{3} = 29 - x + \frac{2-x}{3}$

Si je fais $\frac{2-x}{3} = m$ ou $2-x = 3m$ ou $x = 2-3m$

On doit avoir $2-3m > 0$, d'où $m < \frac{2}{3}$

m a donc comme valeurs $0, -1, -2, -3, -4, -5, -6, -7$, etc.
auxquelles correspondent

les valeurs $x = 2, 5, 8, 11, 14, 17, 20, 23$, etc.

d'où, d'après (1), on aura $y = 27, 23, 19, 15, 11, 7, 3, (-1)$, inadmissible et le total des 3 faisant 89 $z = 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, -$

Le problème était indéterminé et il y a 7 solutions. On a donc acheté 2 lapins à fr. 7, 27 à fr. 7 et 60 à fr. 11 ou toute autre combinaison du tableau ci-dessus.

CH. VOILLAT.

II. Solution arithmétique.

La paire de lapins revenant en moyenne à fr. 10, si le marchand avait payé les 89 paires à raison de fr. 11, il aurait eu à effectuer un débours supplémentaire de fr. 89. Il a acheté un certain nombre de paires à fr. 8, c'est-à-dire à fr. 11 - fr. 8 = fr. 3 de moins par paire. Chaque paire à fr. 11 remplacée par

une à fr. 8 fait diminuer le débours de fr. 3. En remplaçant une paire à fr. 11 par une à fr. 8 autant de fois que fr. 3 sont contenus dans fr. 89, le débours supplémentaire est annulé. $89 : 3 = 29$ et il reste 2.

En remplaçant donc 29 paires à fr. 11 par 29 à fr. 8, le débours supplémentaire est réduit à fr. 2, et il disparaît si l'on remplace 2 paires à fr. 8 par 2 à fr. 7.

Ainsi donc, le marchand peut avoir acheté :

$$\begin{aligned} 89 - 29 &= 60 \text{ paires à fr. 11} = \text{fr. } 660 \\ 29 - 2 &= 27 \quad " \text{ à fr. } 8 = \text{fr. } 216 \\ \text{et } 2 &\quad " \text{ à fr. } 7 = \text{fr. } 14 \end{aligned}$$

ce qui fait bien $60 + 27 + 2 = 89$ paires, au prix de fr. 660 + fr. 216 + fr. 14 = fr. 890, soit à fr. 10 la paire en moyenne.

En substituant à une paire à fr. 8 une paire à fr. 11, la valeur totale augmenterait de fr. 11 — fr. 8 = fr. 3 ; mais en substituant en même temps 3 paires à fr. 7 à 3 paires à fr. 8, cette augmentation disparaît. Le marchand peut donc avoir acheté aussi : $60 + 1 = 61$ paires à fr. 11, $27 - 1 - 3 = 23$ paires à fr. 8, et $2 + 3 = 5$ paires à fr. 7. En raisonnant toujours comme ci-dessus, on trouve que le marchand peut tout aussi bien avoir acheté :

- 62 paires à fr. 11, 19 à fr. 8 et 8 à fr. 7,
ou 63 " à fr. 11, 15 à fr. 8 et 11 à fr. 7,
ou 64 " à fr. 11, 11 à fr. 8 et 14 à fr. 7,
ou 65 " à fr. 11, 7 à fr. 8 et 17 à fr. 7,
ou 66 " à fr. 11, 3 à fr. 8 et 20 à fr. 7.

JEAN CORNUZ

Dans une règle de mélange ou d'alliage, toutes les fois que le nombre des mélanges est supérieur à 2, il y a toujours indétermination, les différences croisées permettant un nombre infini de combinaisons. Ainsi on pourrait opérer de la façon suivante :

7	1	7	1
8	1	7	1
10	ou encore	8	1
11	2	10	, etc.
11	3	11	3
		11	3
		11	2

M. à L.

Ce problème a vivement intéressé bon nombre de nos collègues dont plusieurs nous ont adressé des solutions très complètes.

Ont répondu: MM. Charles Voillat, Le Landeron; Jean Cornuz, Vevey; L. Schulé, Lausanne; M. Reymond, Chevilly; F. Nicole, Lausanne; R. Fague, Trey; A. Meusy, Courtemaîche; P. Magnin, Romainmôtier; A. Forel, La Tour-de-Peilz; Aug. Baud, Clarens; H. Chevalley, Missy; F. Maeder, Epesses; Madame A. Cottier-Cosandey, Rougemont; une réponse non signée.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Enseignement secondaire

Collège et Ecole supérieure de Montreux. — Un concours est ouvert en vue de la nomination d'une maitresse secondaire, chargée de la classe préparatoire mixte.

Traitemennt initial : 2100 fr. pour 29 heures hebdomadaires au maximum. Augmentations communales s'élevant, d'après les années de service, à 2650 fr.

Entrée en fonctions dans la seconde quinzaine d'avril 1913.

Adresser les inscriptions, avec un **curriculum vitæ**, au Département de l'instruction publique, 2e service, avant le 12 mars, à 6 heures du soir.

Collège de Cully. — Un concours est ouvert en vue de la nomination d'un maître secondaire chargé de l'enseignement du français, de l'histoire et éventuellement, du dessin.

Obligations légales.

Traitemennt : 3000 fr. par an.

Entrée en fonctions fin avril 1913.

Adresser les inscriptions au Département de l'instruction publique, 2e service, avant le 5 mars, à 6 heures du soir.

On cherche place

pour fille de 16 ans à Lausanne ou environs pour 1er avril, de préférence dans une famille d'instituteur avec enfants, où elle pourrait apprendre le français et utiliser le piano. Bon traitement exigé. Prix de pension par an, y compris instruction Fr. 720 au maximum. Offres à M. Conrad Haeberlin, fonctionnaire C. F. F. 22, Bäckerstrasse, Zurich III.

He 738 Z.

Pour augmenter vos forces vitales
lisez les livres de Néosophie
parus chez Payot & C°, Lausanne
0,75 Comment réussir dans la vie
4, — Vers la Santé, la Pleine Vie
2,50 Vers la Beauté
2, — Vers la Connaissance
2,50 Vers la Science

II 15 451 L.

Occasion d'apprendre la langue allemande.

Quelques garçons ou filles de la langue française ou italienne seraient reçus pour éducation et pour apprendre la langue. Bonne école secondaire. Conditions et références par M. **P. Lütscher**, instituteur sup., à Buchs (St-Gall).

EPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Epargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Epargne scolaire.

ÉCOLES NORMALES

Examens d'admission

a) Pour la **III^e classe de jeunes filles**, les lundi 31 mars et mardi 1er avril ;

b) Pour la **IV^e classe des garçons**, mardi et mercredi 1er et 2 avril ;

c) Pour les **cours spéciaux**, (écoles enfantines et travaux à l'aiguille), mercredi et jeudi, 2 et 3 avril.

Ces examens commenceront chaque jour à **7 h. du matin**.

Les jeunes gens qui désirent les subir doivent s'annoncer au directeur **avant le 24 mars prochain** et joindre à leur demande d'inscription :

a) Un acte de naissance (les étrangers au canton y joindront un acte d'origine) ;

b) Un certificat de vaccination ;

c) Un témoignage de bonnes mœurs délivré par la municipalité du domicile ;

d) Un engagement de desservir, pendant trois ans au moins, une école publique dans le canton, après l'obtention du brevet de capacité.

Les candidats qui, en cas d'admission, désirent être mis au bénéfice des bourses accordées par l'Etat, doivent l'indiquer dans leur lettre d'inscription. Ces bourses sont fixées dans les limites de 100 à 600 francs.

Conditions d'admission : Etre âgé de 16 ans au moins pour l'Ecole normale, 17 ans pour les cours spéciaux, révolus au 31 décembre, être exempt d'infirmités préjudiciables aux fonctions de l'enseignement et subir un examen satisfaisant sur les objets enseignés à l'école primaire, dans les limites du **programme d'admission**.

H 30348 L

Ce programme sera envoyé sur demande.

Lausanne, le 15 janvier 1913.

La Direction.

ÉCOLES NORMALES

Examens en obtention du brevet de capacité pour l'enseignement primaire, pour l'enseignement dans les écoles enfantines et pour celui des travaux à l'aiguille.

1. Examen préliminaire : du **24 au 29 mars**.

2. Examen final : du **18 au 29 mars**.

3. Examen en obtention du brevet de capacité pour l'enseignement dans les écoles enfantines et pour celui des travaux à l'aiguille : les **18, 19 et 20 mars**.

Les aspirants et aspirantes **non élèves des Ecoles normales**, doivent s'adresser, par écrit, au Département de l'instruction publique, 2e service, avant le **10 mars**, et joindre à leur demande un acte de naissance et certificat d'études.

Demandez **règlement et honoraire** à la Direction.

Lausanne, le 15 janvier 1913.

H 30349 L

Maison NYFFENEGGER

FONDÉE EN 1840 Rosset-Nyffenegger, prop. TÉLÉPHONE 403
LAUSANNE, 17, Rue de Bourg, 17

Produits de la maison:

Chocolats — Marrons glacés

Bonbons fins — Sucre de Lausanne — Fruits confits

THÉ ★ Salons de Rafraîchissements ★ GLACES

EXPÉDITIONS POUR TOUS PAYS. Adresse télégraphique : Nyffenegger, Lausanne.

Mobilier scolaire hygiénique

BREVETÉ

Meubles à transformations

Anc. Maison A. MAUCHAIN

Jules RAPPA Succ.

GENÈVE, 2, place Métropole. — LAUSANNE, 18, rue du Midi.

7 médailles d'or, les plus hautes récompenses accordées au mobilier scolaire dans les dernières expositions nationales et internationales.

Recommandé par le Département de l'Instruction publique.
Nombreuses attestations à disposition.

Demandez le Catalogue général, franco.



Des modèles sont prêtés gratuitement pour être mis à l'essai dans les écoles.
La fabrication peut se faire dans toute localité, s'entendre avec la maison.

Tableaux d'ardoise artificielle Eternit en couleur grise, brune, verte, noire etc., etc.

Envoi d'échantillons gratis.

Tables d'école à 2 places, fer forgé, s'adaptant à toutes les tailles.
fr. 35.— et 42,50 sur bases bois.

40 000 pupitres Mauchain sont en usage dans les Ecoles de la Suisse Romande.

Installation sur bases fer à rouleaux permettant le nettoyage complet des planchers des classes.

Coffres-forts Epargne : Fix breveté. Porte-cartes géographiques.

Demandez le Catalogue général gratis et franco.

Editions FËTISCH, Frères (S. A.)

à Lausanne

L'ORPHEON

chœurs à 2 et à 3 voix égales à capella

Doret, G., Les Glaneuses à 2 voix.	— .25	Lauber, E., Douze chants de Noël, 1 et 2 voix	— .50
Lauber, E., La Terre Helvétique, à 3 voix	— .25	Cornelius, P., 3 chants de Noël, 1 et 2 voix	
Plumhof, H., Les Alpes, à 3 voix.	— .25	Kling, H., Dix chants de Noël — .20 (I volume) 1 et 2 voix	— .25
Roux, G., Une voile sur le Léman à 2 voix	— .25	— Dix chants de Noël (II volume) 1 et 2 voix	— .25
Grunholzer, K., Je m'en remets à Dieu, à 2 voix	— .25	— Dix chants de Noël (III volu- me) 1 et 2 voix	— .25
Schnyder, Ch., Nostalgie, à 2 voix — .25		Mozart-Kling, Excursion, à 2 voix — .50	
» Chanson printanière à 2 voix.	— .25	Kling, H., Marche des pinsons, à 2 voix	— .50
Harnisch, A., Vœux de nouvelle année	— .25	Weber-Kling, 4 chœurs d'Euryan- the : No 1. Les examens, à 2 voix	
Grunholzer K., Lumière de Noël, à 2 voix,	— .25	No 2. Les promotions, à 3 voix	1.—
Meister, C., O sainte nuit, 2 voix — .25		No 3. Le départ, à 3 voix . .	
Uffoltz, P., Cloches, sonnez, à 2 voix	— .25	No 4. Dans la forêt, à 3 voix . .	
Grunholzer, K., Gloire à Jésus, à 2 voix	— .25	Rsini-Klisong, Jour charmant, à 2 voix	— .50
North, C. Paix sur la terre, 2 voix — .25		Cosson, A., Petit enfant Jésus. (Noël) 1 ou 2 voix	— .50
Grunholzer, K., Noël, à 2 voix.	— .25	Rousseau, J., Noël des bûcherons, à 3 voix	
Mayor, Ch. Alouette légère, à 3 voix	— .25	— O Christ ! Tu sors de la pous- sière. (Chant de Pâques), à 3 voix	— .50
de Faye-Jozin, F., La chanson du vieux moulin, à 2 voix.	— .50	Kling, H., Le Cor des Alpes. (Mé- lodie suisse populaire) à 2 voix — .25	
— Le même, à 3 voix	— .50	Pahud, G., Chant de Noël à 3 voix — .50	
Rousseau, J., Le Jour de Noël, à 3 voix	— .25	Sourilas, Th., Petits enfants (Ber- ceuse) à 2 voix	— .50
même à 2 voix	— .25	— Le Bois en fête, à 3 voix	— .50
— Voici Noël, à 3 voix	— .25	Beethoven-Kling, Plaisir champê- tre, à 2 voix	— .50
même à 2 voix	— .25	— Activité, à 2 voix	— .30
— Joie de Noël, à 3 voix	— .25	Grandjean, S., Ainsi va la vie, ainsi va le temps (Ritournelle pour 2 chœurs d'enfants, à 2 voix	— .50
même à 2 voix	— .25	Gluck-Sauvrezis, Armide : Air de la Naïade, à 3 voix	— .50
— Pourquoi ces chants de Noël ? à 3 voix	— .25	— Orphée, Romance, à 3 voix — .50	
— Le sapin de Noël, à 3 voix	— .25	Masini, F.-Kling, Le Lac de Genè- ve, à 2 ou 3 voix	
même à 2 voix	— .25	Kling, H., Les Tziganes (Chœur ou Duo sur de célèbres danses hongroises, à 2 voix	— .50
— Noël, te voilà de retour, à 3 voix	— .25		
— Noël, le ciel est bleu, à 3 voix — .25			
— Voici Noël, ô douce nuit, à 3 voix	— .25		
— Pourquoi, petit enfant, 3 voix — .25			
— Chantons tous Noël, à 3 voix. — .25			
même à 2 voix	— .25		
Denéréaz, C. C., recueil de 12 chants populaires, à 3 voix égales.	— .30		

~~~ Envois à l'examen ~~~

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XLIX<sup>e</sup> ANNÉE. — No 8.

LAUSANNE — 22 Février 1913



# L'EDUCATEUR

(EDUCATEUR ET ECOLE REQUIS.)

ORGANE

DE LA

## Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

**FRANÇOIS GUEX**

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie  
à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

**JULIEN MAGNIN**

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : Abonnements et Annances :

**JULES CORDEY**

Instituteur, Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne.  
Editeur responsable.

Compte de chèques postaux No II, 125.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : A. Dumuid, instituteur, Bassins.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHATEL : L. Quartier, instituteur, Boudry.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires  
aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

**LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE**



# *Le Musée pédagogique de Fribourg*

*dont la Bibliothèque comprend 16 000 volumes, envoie gratuitement son catalogue à tous les membres du corps enseignant qui le lui demandent. En outre, moyennant un abonnement annuel de 2 francs, il paie tous les frais de port aller et retour (abonnement postal), des ouvrages qui lui sont demandés, sans frais aucun pour les intéressés.*

*Fribourg, le 13 février 1913.*

*Le Directeur :*

**LÉON GENOUD.**

**Librairie Payot & Cie, Lausanne.**

# **Enseignement du Calcul**

AU DEGRÉ INFÉRIEUR

et du

## **Calcul oral**

dans les

DEGRÉS INTERMÉDIAIRE ET SUPÉRIEUR

### **Livre du Maître**

**PRIX Fr. 3.—**

Ce manuel a été élaboré par les soins du Département de l'Instruction publique et des Cultes, Bureau des fournitures scolaires, à la suite d'un concours, et cela de la manière suivante :

a) Pour le calcul en général au degré inférieur : en prenant le travail de M. Briod, maître à l'Ecole d'application annexée aux Ecoles Normales, et de ses collaborateurs : MM. A. Regamey, A. Roulier et P. Henchoz, instituteurs.

b) Pour le calcul oral : en utilisant les travaux présentés par MM. Kohlheim, Maillard, Regamey et Roulier, instituteurs.

## **Cordonnerie de la Louve**

**J. REGAMEY & MARENDAZ**

Téléphone 3995    **8, rue de la Louve, 8**    Téléphone 3995

**CHAUSSURES** : Confections en tous genres sur mesure

SE CHARGE DE TOUTES REPARATIONS SOIGNÉES DE CHAUSSURES ET CAOUTCHOUCS

Service à domicile — *dans les 24 heures* — Service à domicile

## **PHOTOGRAPHIE C. MESSAZ**

**Rue Haldimand, 14, LAUSANNE**

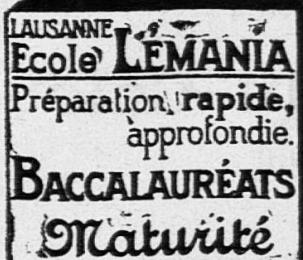
**Spécialités** : Portraits, poses d'enfants, groupes de famille  
et de sociétés.

L'atelier est ouvert tous les jours; le Dimanche de 9 h. à 4 h.

Téléphone 623. — Ascenseur.

**Prix modestes.**

**Prix modestes.**



500 élèves en 4 ans  
Les plus beaux succès

## Maison NYFFENEGGER

FONDÉE EN 1840 Rosset-Nyffenegger, prop. TÉLÉPHONE 403  
LAUSANNE, 17, Rue de Bourg, 17

### Produits de la maison:

Chocolats — Marrons glaceés  
Bonbons fins — Sucre de Lausanne — Fruits confits

### THÉ ★ Salons de Rafraîchissements ★ GLACES

EXPÉDITIONS POUR TOUS PAYS. Adresse télégraphique : Nyffenegger, Lausanne.

### FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

### CH. CHEVALLAZ

Rue de la Louve, 4 LAUSANNE — NYON, en face de la Croix-Verte.  
Téléphone 1719

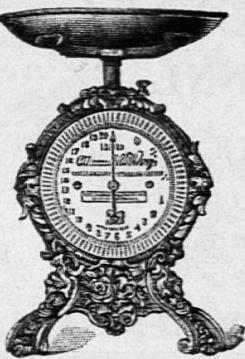
### COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils du plus simple au plus riche. expédiés sur demande télégraphique : Funèbres Lausanne.  
Escompte 10 % sur cercueils et couronnes commandés au magasin de Lausanne par les membres de la S. P. V.

### Max Schmidt & C<sup>ie</sup>

24 et 25, Place Saint-Laurent — Terreaux, 2

LAUSANNE



### Articles de Ménage

Email, - Nickel, - Trimétal, - Aluminium

Nattes, Brosserie, Coutellerie.

Appareils de Chauffage.